

**Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 septembre 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 2 800 000 francs, complémentaire au crédit d'étude de 2 400 000 francs voté le 18 janvier 2011 (PR-790), destiné à la poursuite et finalisation des études de rénovation, de dépollution et de réaménagement du Bâtiment d'art contemporain (BAC), situé au 7, rue Gourgas, parcelle N° 3255, feuille N° 19 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève.**

*29 mars 2023*

**Rapport de M<sup>me</sup> Anna Barseghian.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2022. La commission l'a étudiée lors des séances du 7 décembre 2022 et du 25 janvier 2023 sous la présidence de M. Timothée Fontolliet. Les notes de séances ont été prises par M<sup>mes</sup> Camelia Benelkaïd et Coralie Seydoux, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 2 800 000 francs, complémentaire au crédit d'étude de 2 400 000 francs voté le 18 janvier 2011 (PR-790), destiné à la poursuite et finalisation des études de rénovation, de dépollution et de réaménagement du Bâtiment d'art contemporain (BAC), situé au 7, rue Gourgas, parcelle N° 3255, feuille N° 19 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 800 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si les études sont suivies d'une réalisation, les dépenses seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, les études seront amorties en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

## **Séance du 7 décembre 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), de M<sup>me</sup> Mariapia Barben-Vargas, adjointe de direction à la DPBA, de M. Christian Pesch, adjointe de direction à la DPBA, de M. Gueric Joy, architecte à la DPBA en charge du projet, et de M<sup>me</sup> Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie (ENE)*

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du département, et de M<sup>me</sup> Michèle Freiburghaus-Lens, conseillère culturelle au Service culturel (SEC)*

Le président propose de faire un rapide tour de table.

M<sup>me</sup> Perler commence par dire qu'ils sont venus en nombre afin que toutes les questions de la commission puissent trouver réponse. Aujourd'hui, le Conseil administratif soumet un crédit d'étude complémentaire et rappelle que le Conseil municipal avait voté en 2010 une proposition de 2,8 millions de francs et, depuis, beaucoup de choses ont évolué et les normes se sont complexifiées. Il s'agit donc de poursuivre les études jusqu'au devis général et de préparer les premiers appels d'offres. Elle ajoute qu'il y a eu un jury qui a travaillé en deux tours et qui a retenu quatre projets, dont le projet lauréat a été présenté l'année passée. Il faut aussi retenir que le crédit d'origine n'a pas été sous-évalué et correspondait aux conditions de cette époque-là (normes, usages, etc.). En effet, il y a douze ans, les choses étaient différentes et ils doivent aujourd'hui répondre à de nouvelles normes. Enfin, la proposition de travaux sera déposée en 2024.

M. Kanaan est entré en fonction en 2011 et avait sur la table un projet validé par les acteurs du Bâtiment d'art contemporain (BAC) de l'époque et un crédit d'étude déposé. Il a pris la responsabilité de geler ce projet car il n'était pas bon et les relations au sein du BAC étaient particulièrement tendues, incluant le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), le Centre d'art contemporain (CAC), le Centre de la photographie Genève (CPG) et le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC). Il s'agissait donc d'un projet minimaliste qui assainissait certes le bâtiment mais qui figeait la répartition des espaces avec son côté non optimal, ce qui est confus pour les visiteurs. Il a donc pris la responsabilité d'essayer d'obtenir un meilleur projet, ce qui est le cas aujourd'hui mais ce qui a aussi pris du temps car il a fallu trouver une configuration des acteurs du BAC afin qu'ils soient plus ouverts à la discussion. La Ville a également contribué de manière décisive à créer la marge de manœuvre dans une nouvelle configuration d'espace pour l'accueil du public, ce qui a déjà été voté par le Conseil municipal et est entré en force. En effet, l'Unité d'arts visuels (UAV) (qui gère notamment la collection du FMAC), déménage au Carré-Vert, ce qui n'a initialement pas été facile pour eux (car l'UAV quittait le bâtiment emblématique du BAC) mais le quartier accueille cette arrivée avec beaucoup d'enthousiasme et c'est aussi une opportunité d'avoir pour la première fois un espace polyvalent pour valoriser la collection du FMAC. Ils ont ensuite repris les discussions avec le MAMCO, le CAC, le CPG et M. Kanaan annonce qu'ils ont donc un nouveau projet de répartition de l'espace qui fait sens, c'est-à-dire qu'il mutualise l'espace en améliorant l'aspect technique, et c'est ce qui explique le complément de crédit d'étude demandé. De plus, les normes se sont considérablement durcies depuis, surtout en matière énergétique; il ajoute que le rez-de-chaussée et le premier étage sont les plus impactés. Enfin, il termine en disant qu'il y a eu plusieurs excellentes propositions dans le cadre du Concours international d'architecture et le projet retenu est absolument remarquable. Il précise enfin qu'il doit les quitter à 18 h 15 car il a le vernissage, au Musée Rath, d'une exposition des collections de la Galerie nationale de Kiev en Ukraine avec des œuvres remarquables. Il recommande donc aux personnes intéressées de s'y rendre, aussi en lien avec la conjoncture politique actuelle et les informe que cette exposition se termine au mois de janvier.

M. Meylan ajoute qu'il s'agit ici effectivement d'une demande de crédit complémentaire de 2 800 000 francs au crédit d'étude de 2 400 000 francs datant de 2011. Il passe ensuite à l'historique de l'opération.

### *Introduction*

M. Meylan annonce qu'il ne listera pas les dates car elles sont déjà énumérées, mais cela permet de se rendre compte qu'il y a beaucoup de choses qui se sont déroulées. Il les informe aussi qu'ils ont pu compléter l'offre culturelle en

2006 avec le départ du Musée Jean Tua et l'installation du FMAC (maintenant appelée Unité d'arts visuels). Le crédit a ensuite été voté en 2011 et cela a pris sept ans pour reprendre le projet sous des étoiles bien alignées. Il confirme qu'ils travaillent désormais avec des équipes de façon homogène et agréable, ce qui est essentiel pour que le projet puisse se présenter sous les meilleurs auspices pour la suite du travail. Par la suite, différents utilisateurs des lieux ont été déplacés, dont le dernier en date qui est allé rejoindre le Carré-Vert. Ensuite, et avec l'argent à disposition, ils ont donc pu lancer ce concours d'architecture à deux degrés car la complexité technique sur un bâtiment protégé n'est pas anodine. Le premier degré leur a permis de sélectionner un certain nombre de bureaux et de propositions qui paraissaient intéressantes et variées, plus exactement quatre. Ils ont ensuite demandé de développer les projets de manière très complète, y compris avec des hypothèses de travail précises sur les enjeux techniques et énergétiques. Le jury a ensuite retenu le bureau Kuehn Malvezzi qui est un bureau basé à Berlin et qui est très expérimenté dans le domaines des musées. Ce dernier s'est ensuite associé à la CCHE de manière à avoir un représentant local à Genève. Ce projet se fait donc en collaboration étroite avec le département de M. Kanaan dans le but d'avancer sur ces études avec le complément financier demandé, de manière à pouvoir aller jusqu'au devis général. Il laisse ensuite la parole à M<sup>me</sup> Koelliker concernant la partie des institutions du BAC.

M<sup>me</sup> Koelliker rappelle qu'il y a certain nombre d'institutions au BAC, comme tout d'abord le MAMCO qui occupe la majeure partie des locaux. Il a été créé en 1994 directement dans le BAC et est devenu une fondation de droit public par loi cantonale en 2005. Il y a ensuite le CAC qui existe depuis 1974 et qui a rejoint le BAC à partir de 1990 au moment où Genève est devenu propriétaire. Ensuite, le CPG, qui est une association, a rejoint le BAC en 2009 au moment où le musée Jean Tua a quitté le bâtiment. Par la suite et à la demande du Conseil municipal, le Commun a été créé et mis à disposition des curateurs et curatrices indépendants pour des projets ponctuels. Toujours en 2009, le FMAC a pu bénéficier d'espace supplémentaire avec le départ de Jean Tua, et est ensuite devenu propriétaire de la collection de l'ex-Centre pour l'image contemporaine et a ouvert la médiathèque pour la valoriser. Enfin, le FMAC (institution faîtière) est une institution qui n'a pas vraiment d'existence en termes d'activités mais plutôt en termes de coordination entre les institutions. A terme, ils espèrent une augmentation de la fréquentation, qui est actuellement de 70 000 visiteurs par an, avec une projection à 100 000 visiteurs. Elle revient ensuite sur les éléments dont a fait état M. Kanaan, avec d'une part l'accord du Conseil municipal pour le vote de la proposition PR-1417 afin de transférer le Commun dans le bâtiment J appartenant à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG), et d'autre part le vote sur la proposition PR-1280 concernant le transfert de l'UAV dans le bâtiment de la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA) à l'écoquartier Jonction. Tant est si bien qu'ils ont pu gagner 1350 m<sup>2</sup> nécessaires pour permettre au MAMCO de remplir ses

missions de manière adéquate. Enfin, après rénovation, le bâtiment accueillera le MAMCO, le CAC, le CPG et le FMAC.

M. Kanaan revient sur le financement du crédit de réalisation et leur annonce que les partenaires privés en lien avec le MAMCO ont promis une contribution importante par voie de convention, à hauteur de 20 000 000 de francs, dont 10 000 000 de francs qui sont déjà totalement garantis; ses échos lui rapportent que le montant des 20 000 000 de francs sera atteint. Il ajoute enfin que le CAC et les autres institutions qui occupent le BAC discutent de la solution la plus adéquate pour la gouvernance du bâtiment car ils doivent pouvoir assurer une gestion conjointe, dans le cadre d'une entité de droit public.

### *Exposé des motifs*

M. Meylan passe ensuite aux enjeux de ce projet, le premier étant de doter le bâtiment d'une entrée unique pour les publics et de signaler clairement l'accès aux trois institutions qu'il abrite: MAMCO, CAC et CPG. Le deuxième enjeu est de libérer des surfaces au sein du bâtiment pour permettre une meilleure organisation des institutions avec une entrée des œuvres sécurisée et indépendante de celles des publics et du personnel. En effet, l'idée est de pouvoir rentrer dans cet espace avec un véhicule, de sortir des œuvres quelles que soient les conditions climatiques et de les distribuer aux différentes institutions. Le troisième enjeu est de créer des services indispensables mutualisés entre les trois institutions: un accueil et une seule billetterie, des locaux partagés pour la médiation, un café et une librairie ainsi qu'un espace d'exposition commun pour les grands formats. Enfin, le dernier enjeu est de mettre à niveau les installations de sécurité, de rénover l'enveloppe thermique et de prévoir des travaux permettant de répondre aux normes climatiques en matière de conservation des œuvres d'art.

Il passe ensuite à la situation actuelle en rappelant que le crédit a été voté en 2011 afin de financer la procédure de mandats d'études parallèles (MEP) et la phase d'avant-projet. Ils ont donc besoin de cet argent complémentaire pour pouvoir poursuivre cette opération. L'intention est de créer une vraie entrée sur le pignon du bâtiment; ils seront donc sur l'espace public pour pouvoir rentrer de manière claire, et ce avec une signalétique qui reste à définir.

### *Programme*

M. Meylan passe ensuite aux principes et objectifs qui sont de rénover le bâtiment en répondant aux exigences qualitatives et quantitatives des espaces publics et des espaces privés; tenir une organisation spatiale, c'est-à-dire permettre une orientation efficace et une distinction claire des identités et des espaces propres aux trois institutions culturelles du bâtiment; préserver des

identités architecturales conjuguées aux enjeux climatiques; transformer de façon simple et efficiente, et faire une distinction claire et précise entre les espaces publics et les espaces privés.

### *Estimation des coûts*

M. Meylan passe ensuite au résumé des montants demandés avec 2 800 000 francs complémentaires aux 2 400 000 francs initiaux. Ils ont ensuite prévu de déposer une demande de crédit début 2024 avec une fin de chantier possible en 2025. Il termine la présentation avec la simulation du futur espace d'accueil de cette institution.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire voudrait revenir sur la slide N° 11 et est assez surpris que le crédit d'étude ait pris dix ans à aboutir.

M. Kanaan répond que le crédit d'étude venait d'être voté lorsqu'il a été élu. Les parties avaient esquissé le projet mais aucune étude n'avait encore été faite.

Le même commissaire ne comprend pas car il lui semble étrange de faire une esquisse à 2 400 000 francs.

M. Kanaan lui répond que ce projet n'avait justement pas été activé.

Le même commissaire lui demande s'ils ont bien dépensé ces 2 400 000 francs.

M. Kanaan répond que M. Meylan et M<sup>me</sup> Koelliker lui réexpliqueront les aspects techniques. Il répète donc qu'ils n'ont pas activé le projet tel que signé en 2011; il n'a pas été étudié. Ce projet aurait consisté à simplement rénover le bâtiment, ce qui est une très bonne chose mais ils ont par la suite repris la discussion bien après. Il ajoute qu'il a fallu beaucoup de temps pour mettre d'accord les occupants du BAC sur un nouveau projet et, surtout, avec tous les changements de présidence et de direction, ce n'est qu'en 2018 que tout le monde a pu se mettre d'accord sur un projet intéressant culturellement et pratiquement. Il est vrai que cela a pris un peu de temps de savoir si le crédit précédent pouvait suffire mais ils se sont rendu compte qu'il ne suffirait pas à faire tout le travail étant donné qu'ils comptent transformer le rez-de-chaussée et le premier étage.

M. Meylan acquiesce car l'argent n'a pas été dépensé à ce moment.

Le président en déduit qu'il leur a fallu sept ans pour arriver à un dénouement.

M. Meylan répond qu'il y a cependant eu un arrêt des négociations pendant un certain temps également.

M. Kanaan ajoute qu'il y a aussi eu la crise générale du plan financier d'investissements (PFI) en 2012 où ils ont dû reporter certains projets comme ce projet présenté ce soir.

Le même commissaire en déduit qu'il s'agissait de dysfonctionnements internes qui ont privé la population depuis dix ans d'avoir un MAMCO neuf et aux normes.

M. Kanaan répond par la négative car il trouvait l'ancien projet regrettable et mauvais. Il a seulement fallu quelques années pour se mettre d'accord sur un nouveau projet plus créatif et adéquat.

Le même commissaire a l'impression d'être face un échec, car le projet est en cours depuis dix ans avec près de 5 000 000 de francs de crédit au total.

M. Kanaan ne pense vraiment pas que ce soit le cas car il n'aurait pas été au bout d'un mauvais projet et ajoute que tous les projets publics prennent un temps fou car il y a un gros enjeu de personnes.

Un commissaire demande si tous ces problèmes cités par le commissaire précédent ont tué le musée Jean Tua.

M. Kanaan répond par la négative mais il a fallu faire un choix car ils voulaient tout mettre au sein de ce bâtiment alors que cela n'aurait pas été possible.

M<sup>me</sup> Koelliker ajoute que M. Jean Tua était relativement âgé lorsqu'il a quitté le BAC et personne ne voulait reprendre son musée privé.

Le même commissaire demande ensuite si le bâtiment est classé.

M. Meylan répond par la positive.

Le même commissaire demande s'il est possible d'y mettre des panneaux photovoltaïques.

M. Meylan répond par la positive.

Le même commissaire demande si c'est possible de faire une surélévation.

M. Meylan répond par la négative car le bâtiment est protégé et la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) interdirait de toute façon une surélévation à cause de la proximité des bâtiments.

Le même commissaire demande si les 5 200 000 francs représentent 10% de la suite des travaux.

M. Meylan répond par la positive.

Le même commissaire demande en faveur de quoi sont dirigés les 25 000 000 de francs de total.

M<sup>me</sup> Koelliker répond que ce sera en faveur de la construction et à déduire du crédit de construction.

Un commissaire demande comment il est possible de déterminer des frais de voyage à hauteur de 160 000 francs.

M. Joy rappelle que les architectes sont berlinois, ils ont donc établi un rythme de séances toutes les trois à quatre semaines sur place à Genève avec les différentes institutions. Ils ont donc pris à l'avance trois billets d'avion aller-retour de Berlin à Genève, multipliés par le nombre de séances. C'est un montant qui a été accepté par la DPBA mais remboursé uniquement sur des frais effectifs avec ticket. Il s'agit donc d'une provision pour l'ensemble des phases d'études sur un rythme de séances chaque trois à quatre semaines.

Un commissaire demande s'ils vont faire quelque chose pour ces briques en bois qui appartiennent aussi au patrimoine industriel.

M. Meylan répond qu'ils devraient dépolluer ces briques et ont choisi dans ce cas de ne pas les garder pour des questions sanitaires. Ils ne savent cependant pas ce qu'ils mettront à la place.

Un commissaire s'intéresse à la première proposition PR-790 votée et n'a pas l'impression qu'ils se sont alignés sur les raisons de ce dépassement. Les coûts de changements de normes interviennent souvent dans le besoin de construction et il comprend qu'il y a une vraie réorientation du programme qui a été prévue, ce qui n'est pas anodin. Il demande donc ce qui a déjà été dépensé sur ces 2 800 000 francs car il veut être sûr qu'il n'y a pas eu d'engagement à fonds perdus.

M. Meylan lui confirme que tout l'argent dépensé l'est sur la base du projet actuel, aucune somme d'argent n'a été dépensée à d'autres fins.

Le même commissaire lui demande ce qu'ils ont déjà dépensé de ces 5 200 000 francs.

M. Joy lui répond que concernant la proposition PR-790 ont été engagés les différents frais de concours pour 850 000 francs, les honoraires architectes avant-projet (y compris l'ensemble des mandataires) pour arriver à un total engagé sur la proposition PR-790 de 1 650 000 francs qui couvre toute la phase d'avant-projet.

Un commissaire revient sur la page 6 de la proposition PR-1538 et cite: «L'évaluation des nouveaux besoins fonctionnels du pôle culturel a permis d'établir le programme et d'arrêter les principes et objectifs suivants: [...] la préservation des identités architecturales doit être conjuguée avec les enjeux climatiques.» Il demande ce que cela signifie.

M. Meylan revient sur le la slide N° 3 et répond en disant que l'histoire d'un bâtiment industriel est premièrement l'histoire de besoins fonctionnels,

c'est-à-dire qu'il faut avoir de grandes ouvertures, de la lumière généreuse ainsi que des systèmes porteurs qui permettent de supporter des machines très lourdes. Les questions de normes liées aux problématiques thermiques n'existaient pas mais ils se retrouvent aujourd'hui avec une image industrielle qu'ils veulent préserver pour garder le souvenir du passé de ce bâtiment. Or, il y a un décalage total entre cette image et les besoins car il y a par exemple besoin de conditions climatiques particulières qui ne collent pas avec le bâtiment. Il est aussi par exemple question de conserver les vitrages simples de ce dernier pour une question d'image architecturale mais il faudra les renforcer car ils ne pourront pas répondre aux besoins climatiques.

Le même commissaire en déduit qu'il n'y a aucune référence à un changement climatique.

M. Meylan répond que ce bâtiment est une passoire énergétique à cause des vitrages simples; la chaleur part à 90% vers l'extérieur. Il y a donc évidemment des ambitions énergétiques.

M. Pesch ajoute qu'il y aura une réelle conciliation du patrimoine et de l'énergie afin d'isoler tous les éléments sensibles de ce bâtiment comme la toiture, par exemple, ou les vitrages étant donné que les exigences sont actuellement très élevées. Ils auront donc une production de chaleur renouvelable et précise que tous les concepts ne sont pour l'heure pas développés étant donné qu'ils sont en phase d'avant-projet.

M. Meylan sait qu'ils n'atteindront pas les objectifs d'un musée neuf comme le Musée d'ethnographie de Genève (MEG) car ils sont face à un bâtiment existant et fin dans ses détails. Heureusement, les contraintes de conservation des œuvres d'art dans ce bâtiment sont un peu moins sévères qu'au MEG mais l'objectif est tout de même d'arriver le plus près possible de ces exigences.

Un commissaire demande s'ils ont pris en compte le calcul du bilan carbone par rapport aux changements dont le musée a besoin.

M. Meylan répond qu'ils mettront tout en place pour avoir des chiffres justes et ils y sont obligés car ils doivent les soumettre aux autorités cantonales pour obtenir les autorisations. Le bilan carbone sera cependant assez modeste en termes de matériaux car il n'y aura pas de grosses constructions.

La même commissaire demande ce qu'il en est au niveau énergétique.

M. Meylan répond qu'il fera les bilans complets pour pouvoir obtenir les autorisations nécessaires.

Un commissaire est très attaché à la protection de patrimoine mais il est embêté par le problème de vitrage simple qu'il trouve inadéquat.

M. Meylan répond qu'il n'a pas dit qu'ils vont conserver le verre mais plutôt la serrurerie. Il faudra ensuite chercher une solution afin de trouver un compromis intelligent étant donné que le vitrage est protégé.

#### *Demandes d'auditions*

Un commissaire propose la visite du BAC car ils n'ont rien vu à part la future photo de l'entrée.

La proposition de visite du BAC est refusée par 7 non (2 S, 1 EàG, 2 Ve, 2 LC) contre 6 oui (1 S, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (S, Ve).

### **Séance du 25 janvier 2023**

#### *Discussion et vote*

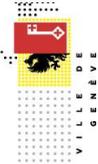
Le président indique que le Parti libéral-radical avait demandé d'avoir plus de temps avant de voter l'objet. Il demande s'il y a d'autres remarques.

Un commissaire du Parti libéral-radical explique qu'ils avaient demandé un peu de temps pour digérer le montant du crédit d'étude et l'historique du projet. Ils soutiendront néanmoins ce crédit d'étude.

Le président met au vote la proposition PR-1538.

La proposition PR-1538 est acceptée à l'unanimité.

*Annexe:* présentation Powerpoint de la DPBA (séance du 7 décembre 2022)



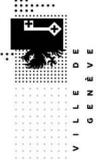
# BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN

## PR-1538 – CRÉDIT D'ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE



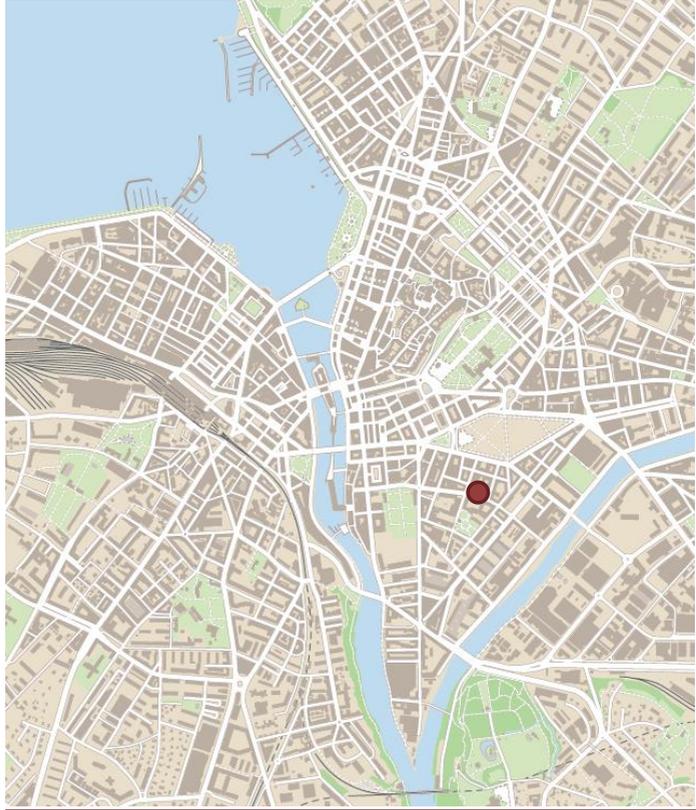
Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de **2'800'000 francs**, complémentaire au crédit d'étude de 2'400'000 francs voté le 18 janvier 2011 (PR-790), destiné à la poursuite et finalisation des études de rénovation, de dépollution et de réaménagement du Bâtiment d'art contemporain (BAC).

2.



**LOCALISATION**  
**Plan de situation**

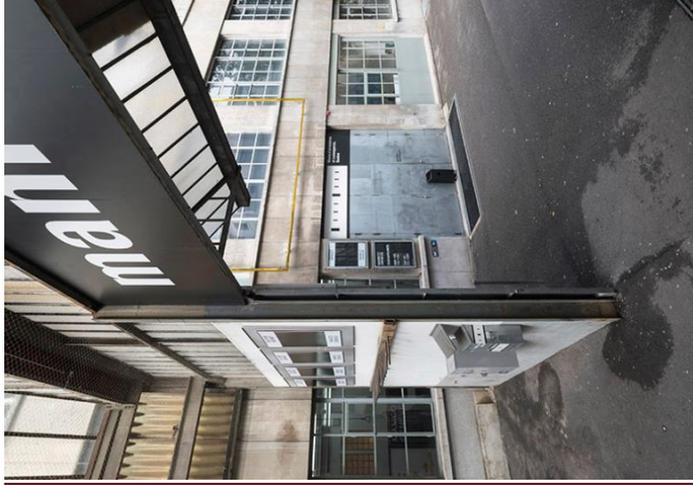
Rue Gourgas 7  
Parcelle N° 3255  
Section Plainpalais



## INTRODUCTION

### Historique de l'opération

- 1939 : Construction du bâtiment C, dans le site de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP)
- 1958 : Construction du bâtiment D
- 1983 : la SIP quitte le centre-ville
- 1989 : la Ville devient propriétaire des bâtiments C et D, le reste de l'îlot est acheté par la CPEG (CIA)
- 1990 : Installation du Centre d'art contemporain dans le BAC
- 1992-94 : Travaux de mise en sécurité de l'édifice
- 1994 : Installation du Musée d'art moderne et contemporain et des bureaux du Fonds municipal d'art contemporain
- 2006 : le Musée Jean Tua quitte le bâtiment, nouvelle répartition des surfaces (FMAC, MAMCO, CAC, CPG)
- 2009 : installation du Centre de la photographie et déménagement du Fonds municipal d'art contemporain du 4ème étage au rez-de-chaussée
- 2011 : Vote du crédit d'étude (PR-790) pour la rénovation, la dépollution, le réaménagement des espaces et la révision des aménagements extérieurs.



## INTRODUCTION

### Historique de l'opération

2018 : reprise du projet de rénovation du BAC par le Conseil administratif

2019 : Vote de la PR-1280 par le Conseil municipal (Unité d'arts visuels)

2020 :

- Convention de partenariat signée entre la Ville de Genève et des partenaires privés pour la rénovation du BAC
- Elaboration du programme des mandats d'études parallèles (MEP) en deux degrés pour la rénovation, la réorganisation et la mise aux normes du BAC et lancement des MEP

2021 : vote de la PR-1417 par le Conseil municipal (Commun)

9 décembre 2021 : lauréats des MEP = Kuehn Malvezzi Projects GmbH/ CCHE Genève SA avec le projet «279991».



## INTRODUCTION

### Les institutions du BAC

Le BAC regroupeait 6 institutions culturelles et/ou organisations :

- Le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO)
- Le Centre d'art contemporain (CAC)
- Le Centre de la photographie Genève (CPG)
- «Le Commun», espace culturel de la Ville de Genève
- L'Unité d'arts visuel incluant le Fonds municipal d'art contemporain et la Médiathèque
- L'institution faitière qui assure la gouvernance des espaces partagés : la Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC).

Fréquentation actuelle = environ 70'000 visiteurs et visiteuses.

Projection future = 100'000 visiteurs et visiteuses par an.

## INTRODUCTION

### Les institutions du BAC

La Ville de Genève a œuvré pour la libération des surfaces au sein du BAC :

- PR-1427 → transfert en janvier 2022 du Commun dans le bâtiment J appartenant à la CPEG (en face du BAC)
  - PR-1280 → transfert au printemps 2022 de l'Unité d'arts visuels incluant le Fonds municipal d'art contemporain et la Médiathèque dans les locaux de la Codha à l'Ecoquartier Jonction.
- Gain de surfaces supplémentaires de 1'349 m<sup>2</sup> au total dans le BAC (572 m<sup>2</sup> pour l'UAV et 777 m<sup>2</sup> pour «Le Commun»).

Après rénovation, le bâtiment ne regroupera plus que le **MAMCO**, le **CAC**, le **CPG** et la **FAMC**.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### Enjeux

#### Enjeux principaux :

- doter le bâtiment d'une entrée unique pour les publics et signaler clairement l'accès aux trois institutions qu'il abrite : Mamco, Centre d'art contemporain et Centre de la photographie
- libérer des surfaces au sein du bâtiment pour permettre une meilleure organisation des institutions, avec une entrée des œuvres sécurisée et indépendante de celle des publics et du personnel
- créer des services indispensables mutualisés entre les 3 institutions : un accueil et une seule billetterie, des locaux partagés pour la médiation, un café et une librairie, un espace d'expositions commun pour les grands formats
- mettre à niveau les installations de sécurité, rénover l'enveloppe thermique, prévoir des travaux permettant de répondre aux normes climatiques en matière de conservation des œuvres d'art.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### Situation actuelle

Le crédit d'étude voté en 2011 concernait principalement la rénovation de l'enveloppe et celle des installations techniques et a permis :

- de financer la procédure MEP (y.c. indemnisation des équipes)
- de financer la phase d'avant-projet : appels d'offre mandataires et adjudications travaux préparatoires (y.c. sondages).

Un complément de crédit d'étude est nécessaire afin que les architectes mandataires, entourés d'ingénieurs et spécialistes, puissent démarrer les phases de projet et la demande d'autorisation de construire.



## PROGRAMME

### Principes et objectifs

L'évaluation des nouveaux besoins fonctionnels du pôle culturel a permis d'établir le programme :

- Rénovation du bâtiment existant : répondre aux exigences qualitatives et quantitatives des espaces publics et des espaces privés
- Définition d'une organisation spatiale : permettre une orientation efficace et une distinction claire des identités et des espaces propres aux trois institutions culturelles du bâtiment
- Préservation des identités architecturales conjuguée aux enjeux climatiques
- Transformation simple et efficiente
- Distinction claire et précise entre les espaces publics et les espaces privés.

## ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

### Coût des études complémentaires (validité juillet 2022)

CFC	Intitulé	Prix unitaire	Total
<b>1.</b>	<b>TRAVAUX PRÉPARATOIRES</b>		<b>170'000.-</b>
10	Relevés, études géotechniques	170'000.-	
<b>5.</b>	<b>FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE</b>		<b>4'658'200.-</b>
50	Frais de concours	844'700.-	
51	Autorisations, taxes	120'000.-	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	50'000.-	
56	Autres frais secondaires	160'000.-	
59	Comptes d'attente pour honoraires	3'483'500.-	
<b>I.</b>	<b>COÛT TOTAL DU CRÉDIT D'ÉTUDE (HT)</b>		<b>4'828'200.-</b>
	+ TVA 7.7 %	371'800.-	
<b>II.</b>	<b>COÛT TOTAL DU CRÉDIT D'ÉTUDE (TTC)</b>		<b>5'200'000.-</b>
	A déduire:		
	Crédit d'étude voté le 18.01.2011	2'400'000.-	
<b>III.</b>	<b>TOTAL DU CRÉDIT D'ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE DEMANDÉ</b>		<b>2'800'000.-</b>

11.



**DONNÉES COMPLÉMENTAIRES**  
**Prochaines étapes**

La phase d'étude a commencé sur la base du crédit d'étude voté le 18 janvier 2011 (PR-790).

Le dépôt de la demande de crédit de réalisation est prévu pour début 2024.

Le début des travaux de rénovation est prévu en 2025.

